




Fiche d'inscription à la demi-pension année 2023/2024

Partie à lire et à conserver

L'inscription à la demi-pension s'effectue au lycée en même temps que l'inscription pédagogique, avec le dossier complet comprenant :

- Le dossier « équitable » cartonné (disponible à l'intendance + possibilité de le télécharger sur le site internet du lycée, et sur <https://www.iledefrance.fr/equitables-beneficier-de-laide-regionale-pour-la-restauration-scolaire-au-lycee-public>). 
- L'attestation CAF mentionnant le quotient familial ou la fiche restauration scolaire (voir les modalités sur le dossier équitable et sur la notice jointe)
- La fiche d'inscription.
- Une avance repas (10 repas minimum, le jour de l'inscription, par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Marcel Pagnol). Pour les réinscriptions : la régularisation des créances est obligatoire.

Remarques à l'attention des familles :

- Le passage au self nécessite la réservation du repas. Celle-ci s'effectue au plus tard à 8h30 le jour même. L'annulation du repas est possible dans les mêmes conditions. Il est possible de réserver plusieurs semaines à l'avance, sur les bornes prévues à cet effet ou sur internet. Ce système permet d'une part de lutter contre le gaspillage alimentaire et d'autre part de donner plus de liberté aux élèves.
- La restauration est un service **facultatif** rendu aux familles. Celui-ci n'est pas obligatoire. **Il est de la responsabilité de la famille** de s'assurer que l'élève dispose d'un compte alimenté et que les repas soient réservés. Les élèves ayant un solde nul ou insuffisant ne pourront en aucun cas déjeuner. C'est pourquoi **il est vivement recommandé aux familles d'effectuer des paiements mensuels.**
- En cas d'absence de réservation, conformément aux dispositions du règlement intérieur, le repas n'est pas garanti. L'élève pourra éventuellement se présenter en fin du service (13h20).
- Aucune facturation n'est faite par le lycée. L'élève ou sa famille ont la possibilité d'alimenter le compte de l'élève par espèces ou chèques directement sur les bornes de rechargement, ou sur internet par carte bancaire. Le prix du repas est calculé en fonction du quotient familial. La Région finance une partie des repas pour les familles qui en ont besoin. A l'inverse, les repas réservés non consommés ne sont pas aidés par la région.
- Les réservations et le chargement du compte élève se font sur les bornes du lycée ou sur le site internet Turbo Self : <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=75>. Les identifiants et mot de passe seront communiqués aux nouveaux élèves lors de la validation de l'inscription. L'application mobile « My TurboSelf » disponible sur Android et Apple store (mêmes identifiants) permet à l'élève d'alimenter son compte, de réserver ses repas et de générer un QR code pour le passage à la cantine en remplacement de la carte de cantine. Nous invitons les élèves équipés en smartphone de l'utiliser afin d'éviter les oublis de carte.
- La carte est délivrée sur demande aux élèves qui le souhaitent, ou qui ne peuvent utiliser l'application My TurboSelf. **Sa perte ou détérioration est facturée 3,50€** (photographie d'identité obligatoire).



PARTIE A RETOURNER A L'INTENDANCE

A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT :

L'attestation CAF à télécharger sur le site de la CAF, sur l'application mobile ou les bornes de la CAF.

Vous pouvez aussi télécharger une attestation sur le site <https://www.iledefrance.fr/equitables> en renseignant votre numéro d'allocataire et votre code postal. Si vous n'êtes pas allocataire, l'attestation de quotient familial doit être éditée depuis le site <https://www.iledefrance.fr/equitables>

Je soussigné(e), **Nom et prénom du responsable légal :**

.....

Adresse mail du responsable légal (obligatoire) :

.....

Responsable légal de l'élève (Nom et prénom) :

.....

Adresse mail de l'élève :

.....

Classe :

Atteste avoir pris connaissance des règles de fonctionnement de la demi-pension et atteste inscrire mon enfant pour l'année scolaire 2023/2024.

Souhaite obtenir une carte de cantine :

OUI :	<input type="checkbox"/>
NON :	<input type="checkbox"/>

La carte n'est pas obligatoire : le passage est validé avec le QR code généré par l'application mobile « My Turboself »

Date :

Signature :